



FAITS SAILLANTS – BUDGET 2022

LES SERVICES MUNICIPAUX VILLE DE VILLE-MARIE

SURVOL

La gestion de la pandémie a été bien présente au cours de l'année 2021; cependant, la Ville de Ville-Marie a su maintenir un environnement favorable pour tous ses citoyens. La population et les visiteurs ont pu profiter de notre nouvelle plage municipale ainsi que de la nouvelle installation de la zone Wubit.

Le nouveau conseil municipal siège depuis le mois d'octobre. La Ville compte sur trois nouveaux élus; M. Martin Lefebvre a été élu maire.

Le contribuable doit s'attendre à certains ajustements fiscaux au cours de la prochaine année. Le budget 2022 démontre bien les défis que la Ville de Ville-Marie aura à assumer pour maintenir les services municipaux essentiels au bien-être de sa population.

LES DONNÉES

Revenus

Tarifcation foncière : La Ville de Ville-Marie utilise différents taux d'imposition fonciers en fonction des catégories d'immeubles, en utilisant le régime d'impôt foncier à taux variés.

Le taux de taxe foncière pour les immeubles résiduels sera de 1,0842 \$ du 100 \$ d'évaluation; le taux enregistre une hausse de 3 %.

Compensations pour les services municipaux :

Services	2022 (unité)	2021 (unité)
Aqueduc (eau potable)	180 \$	180 \$
Égout	125 \$	115 \$
Matières résiduelles	165 \$	195 \$
Assainissement des eaux	175 \$	160 \$

Pour une maison de 150 000 \$, le montant total de la tarification municipale augmentera quelque peu comparativement à 2021. La facture augmentera de 42 \$, soit 1,88 %.

L'augmentation des revenus provenant de la tarification pour tous les services municipaux est estimée à 2,88 %.

Dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice financier 2022 totalisent 5 516 694 \$, comparativement au budget 2021 où les dépenses prévues au budget étaient de 5 283 183 \$.

L'augmentation des dépenses prévue est de 4,42 %.

Investissements

Les investissements prévus pour l'exercice financier 2022 représentent un montant de 4 323 400 \$. L'aide financière et les affectations représentent un montant de 2 221 353 \$. Des emprunts au montant de 2 102 054 \$ seront nécessaires pour compléter le financement.

Dépenses d'investissement prévues en 2022 :

Remplacement – Camion-benne	165 000 \$
Rétrocaveuse	225 000 \$
Camionnette électrique	80 000 \$
Divers équipements de voirie	45 500 \$
Nacelle	61 000 \$
Traverses de rues	35 000 \$
Trottoirs	50 000 \$
Travaux majeurs – Rues (TECQ 2019-2023)	971 900 \$
Équipements divers – Aqueduc, Usine TEU	175 000 \$
Marina – Réfection de quais	45 000 \$
Entrepôts	200 000 \$
Parcs – Équipements divers	70 000 \$
Aménagement – Parc des Clubs – Phase 1	1 200 000 \$
Salle des machines – Aréna	1 000 000 \$

**LA VILLE DE VILLE-MARIE, UNE VILLE RAYONNANTE
OÙ IL FAIT BON VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE!**